

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

AMPLIER

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle 1/7500ème



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limites communales
- JS1 : Servitude de protection des équipements sportifs
- INT1 : Servitude relative à la protection des cimetières
- INT1 : Périmètre de protection des cimetières
- I4 : Passage de lignes électriques aériennes ou souterraines
- AS1 : Périmètre de protection des eaux
- Protection éloignée

